

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
26 JUIN 2018

DATE d'AFFICHAGE
10 JUILLET 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 32
Votants : 34

L'an deux mille dix-huit,
le 3 juillet à dix heure,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Parc de Branféré à Le Guerno en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - Mireille LUCAS, - M. Pierre PRAT

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT
Mme Mireille LUCAS donne pouvoir à M. Christian DROUAL

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Odile ORJUBIN a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°80-2018 – PASSATION D'UN MARCHÉ POUR LA COLLECTE DES DECHETS EN PORTE A PORTE ET EN BORNES D'APPORTS VOLONTAIRES AVEC LAVAGE DES BORNES

M. Joël BOURRIGAUD, Vice-président en charge de l'environnement, indique qu'une consultation a été lancée pour le renouvellement du marché relatif à la collecte des déchets en Porte A Porte et en Bornes d'Apports Volontaires avec lavage des bornes.

Ce nouveau marché est un marché public de Fournitures Courantes et de Services passé en procédure d'appel d'offres ouvert. Il repose sur des prix unitaires et forfaitaires. Il est conclu pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2019, reconductible 2 fois une année, soit une durée maximale de sept ans.

Ce marché comporte deux lots :

- Lot 1 : Collecte en Porte A Porte des Ordures Ménagères Résiduelles,
- Lot 2 : Collecte en Bornes d'Apports Volontaires des Ordures Ménagères Résiduelles, des Emballages Recyclables, Verres et Papiers. Nettoyage et désinfection des bornes.

Les principales prestations à réaliser sont les suivantes :

- la collecte en Porte A Porte des Ordures Ménagères Résiduelles,
- la collecte en Bornes d'Apports Volontaires des Ordures Ménagères Résiduelles, des Emballages Recyclables, Verres et Papiers,
- le nettoyage et la désinfection des bornes d'apports volontaires,
- le transport des flux de déchets jusqu'aux exutoires.

L'analyse des offres a été réalisée avec les critères suivants :

- Prix des prestations : 40%,

- Valeur technique : 60% décomposé en 4 sous-critères :
 1. Organisation du service : 20%,
 2. Moyens humains : 15%,
 3. Moyens matériels : 15%,
 4. Protocole proposé pour la traçabilité des informations et méthodologie utilisée pour assurer la qualité du service : 10%.

13 entreprises ont retiré le dossier de consultation et 4 ont remis une offre.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le mardi 5 juin 2018, après analyse des offres reçues pour le lot n°1, a décidé :

- de retenir les 3 variantes exigées suivantes :
 - Variante 1 : Collecte des sacs d'Ordures Ménagères Résiduelles au pied des Bornes d'Apports Volontaires,
 - Variante 2 : Campagne de pesées (communes et professionnels gros producteurs),
 - Variante 3 : Expérimentation d'une collecte tous les 15 jours sur une commune du territoire (en 2021),
- de retenir l'offre de la société THEAUD, classée première, pour un montant estimatif sur la durée totale du marché (7 ans) de 4 684 768,50 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le mardi 12 juin 2018, après analyse des offres reçues pour le lot n°2, a décidé :

- de retenir la variante exigée : Collectes du 14 juillet et du 15 août,
- de retenir l'offre de la société THEAUD, classée première, pour un montant estimatif sur la durée totale du marché (7 ans) de 2 123 829 € HT.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- **AUTORISE** le Président à signer les marchés avec la société THEAUD pour les lots 1 et 2 et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 10/07/18
Le Président,

